



RÉORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Réunion du 19 novembre 2018

M. Christophe MIRMAND, Secrétaire Général du ministère de l'intérieur, préside cette réunion qui a pour objectif de faire un point sur les conditions de mise en œuvre de la réforme relative à la réorganisation territoriale de l'Etat suite aux deux circulaires du Premier Ministre du 24 juillet 2018 et à la remontée des propositions des Préfets fin octobre.

Mme Françoise FORNASARI et **M. Farid BAHO** représentent le **SAPACMI**.

1- Où en est on ?

Les préfets ont fait des propositions qui sont en cours d'étude et d'arbitrage mais aucune architecture n'est visible pour le moment.

M. MIRMAND souligne que cette nouvelle organisation de l'Etat présentera des avantages car depuis la mise en place de la REATE en 2010, les DDI ne fonctionnent pas de manière optimale avec des moyens cloisonnés.

C'est pourquoi les programmes **307** et **333** seront fusionnés pour ne faire qu'un seul et unique programme qui prendra effet à compter de 2020 dans le cadre de la loi de finances (le nouveau numéro du programme unifié sera alors dévoilé). Il ne s'agit pas d'une absorption du 333 par le 307. La finalité de cette réforme est fondée sur l'efficacité des moyens en mutualisant toutes les fonctions supports ainsi que les ressources. Il s'agit d'améliorer la qualité du service public au plus près des usagers en mutualisant les moyens d'une manière optimale. L'objectif à atteindre est l'évolution des missions avec plus de déconcentration.

Par ailleurs, il souligne que cette réforme est construite sur le niveau régional mais aussi départemental avec un rôle important des préfets qui sont au cœur de l'administration territoriale. Ainsi, le ministère de l'intérieur sera au centre de cette réforme et en sera le pilote en interministériel.

Le Président de la République annoncera ses choix pour refonder l'État territorial dans les années à venir le 12 décembre prochain dans le cadre de la convention des cadres de la Fonction Publique.

M. MIRMAND indique qu'il ne s'agit pas non plus de bouleverser l'organisation actuelle de l'Etat même si le ministère de l'intérieur est le pilier de cette réforme ; ce dernier ne doit pas non plus effrayer les autres ministères en leur donnant l'impression qu'il les démunira de leurs missions. Pour ne pas susciter de crispations, le travail de réorganisation doit se faire dans une logique de transparence et de concertation. Les fonctions de DATE (directeurs de DDI – DR et leurs adjoints) doivent continuer d'être attractifs ; ce sera un véritable challenge en terme de management.

Les DDI continueront dans leur même mode de fonctionnement avec leur propre comité technique. La seule différence avec aujourd'hui, c'est qu'elles appartiendront à un programme unique sous l'autorité du préfet de région, étant précisé que **ce sont les SGAR qui deviendront RBOP.**

S'agissant de PPNG, le travail continue sur l'optimisation de l'ergonomie des applications ainsi que sur la facilité des transactions pour les utilisateurs. Le fonctionnement des CERT continue également à être consolidé avec un renforcement des points d'accueil pour aider les usagers et une réflexion sur les maisons de l'État et Maisons de service public. Pour M. MIRMAND, il est important de consolider la vocation des sous-préfets qui manifestent la présence de l'État dans les territoires. La carte des sous-préfectures ne sera pas modifiée (ou bien à la marge)

Le SAPACMI se félicite du renforcement du rôle des préfectures et du réseau des sous-préfectures, mais attire l'attention sur la précipitation du dispositif et les contraintes du calendrier qui ont occulté le dialogue social. Le SG parle de concertation et transparence alors qu'à ce jour, ce sont bien les grands absents. Le SAPACMI demande à ce que les organisations syndicales soient tenues régulièrement informées et consultées sur cette nouvelle réforme.

Le SAPACMI dénonce aussi l'absence de volet social et veut connaître quel en sera l'impact sur les SGAR et les chargés de mission qui relevaient des services du Premier ministre.

Autre question : quels dispositifs d'accompagnement ont été prévus pour l'ensemble des agents impactés par cette réforme ?

2- La manœuvre RH :

L'administration répond que le programme 333 représente environ 2 000 agents dont 1 000 agents SIC et 38 agents de centrale (SGG) qui basculeront au ministère de l'intérieur.

Il s'agit avant tout d'un changement de gestion budgétaire et qu'il n'y aura pas de déplacements géographiques des agents qui garderont leurs spécificités sans perte de salaire. Toutes les particularités et primes seront conservées.

Les arrêtés de nomination continueront d'être signés par le Premier Ministre mais sur proposition du ministère de l'intérieur.

3- Les propositions des préfets :

D'une manière générale, les préfets restent prudents en donnant la priorité aux missions régaliennes de l'État et à la politique de sécurité (maintien de ces missions).

- Aucun grand bouleversement mais des aménagements et évolutions avec une interdépartementalisation et une mutualisation des fonctions support.

- Renforcement de la cohérence entre représentants de l'Etat et opérateurs de l'Etat en intégrant mieux la notion de pilotage par les préfets.

3- Le calendrier :

⇒ D'ici fin 2018 :

- réunion d'un Comité Stratégique Interministériel (CSI) sur la méthode de travail à adopter avec les différents ministères concernés,

- réunion d'un comité de pilotage dès ce mois ci avec tous les ministères concernés, la Direction du Budget, l'IGA, la DRH, la DGSIC et la DEPAFI et mise en place de 4 groupes de travail :

- ressources humaines et dialogue social,
- questions budgétaires,
- organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur pour accueillir les collègues du SGG - DSAF,
- animation des réseaux territoriaux : DDI, SIDSIC.

⇒ Le 1^{er} janvier 2020 : fusion des deux programmes 307 et 333.
